

faire pression sur mon auto école

Par **jeremyzed**, le **10/08/2008** à **11:47**

En fait voila mon problème : Ca fait 4 ans que je suis inscrit a l'auto ecole (et que je paye tout les ans), et que je n'y vais jamais. Je ne me suis meme d'ailleurs JAMAIS présenté une seule fois a l'exam du code...

Mon contrat de cette année arrive bientôt a expiration, et dans mon contrat j'ai le droit a une presentation a l'examen du code. Sauf que l'auto ecole présente les gens qui ne font pas beaucoup de fautes ! Donc concretement ils ne me presenteront pas si je demande une date.

Donc j'aimerais bien savoir comment je peux leur faire un coup de pression s'ils refusent de me presenter sous pretexte que je viens jamais, alors que j'ai le droit a une presentation dans mon contrat. Et comme j'ai pas vraiment fait de droit des contrats, bah je sais pas trop quoi dire ! ^^ J'ai envie de faire mon juriste pour leur faire peur s'ils refusent

Merki ^^

Par **Katharina**, le **10/08/2008** à **12:20**

Je pense que tu t'inquiètes pour rien, quand le contrat arrivent à expiration ils te proposent de le passer même si tu ne viens jamais (en tout cas c'est ce qui s'est passée pour une amie qui a été dans ton cas).

Par **Kem**, le **10/08/2008** à **17:26**

Je partage l'avis de Kath : tu demandes ta date, puis c'est tout. C'est une prestation contractuelle : pas besoin de faire "son juriste" dans un tel cas.

 not found or type unknown

Par **jeremyzed**, le **15/08/2008** à **18:14**

ouai ba ils n'ont pas voulu ! Faut que j'appelle le 20 quand le patron rentre de ces vacances.

Soit disant j'ai pas le niveau ! Mais j'ai pas envie de m'entraîner la bas ! Je veux juste me presenter.

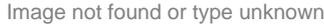
Par **Katharina**, le **16/08/2008** à **14:41**

Mais si tu es prêt à le passer, pourquoi tu ne vas pas un coup à l'auto école leur montrer que tu t'es entraîné chez toi ? Comme ça ils seront contents et te donneront une date sans problème ?

Par **jeremyzed**, le **16/08/2008** à **15:27**

lol parce que je ne me suis pas entraîné !

Par **Katharina**, le **16/08/2008** à **16:10**

Alors pourquoi tu veux le passer ? Quand même quel sacré paresseux tu fais, au point de payer pendant 4 ans pour rien 

Par **Septen**, le **16/08/2008** à **21:14**

Bonjour,
J'imagine que jeremyzed souhaite passer son code pour au moins se dire qu'il n'a justement pas payé pour rien. Et puis bon il y a une disposition contractuelle à faire respecter alors... Même quitte à le rater, il n'a au demeurant, rien à perdre.
J'ajouterais qu'une expérience sur les conditions réelles de l'examen est toujours bonne à prendre.

Par **Katharina**, le **17/08/2008** à **15:06**

Oui mais le code, c'est exactement la même chose que les diapos à l'auto école, il suffit juste d'apprendre le bouquin, si jeremyzed n'est pas prêt à le faire, je ne vois pas l'intérêt d'embêter son auto école 

Par **Kem**, le **18/08/2008** à **09:28**

:roll:

Ben, pas pour embêter l'auto-école, mais pour faire valoir le contrat 

Par **jeremyzed**, le **18/08/2008** à **10:39**

bah ouai ! Parce que quand le contrat va arriver a terme, j'aurai perdu ma présentation à l'examen. Donc je prefere tenter que de ne rien faire.

Par **Katharina**, le **18/08/2008** à **11:18**

[quote="Kem":2r36t5ha]Ben, pas pour embêter l'auto-école, mais pour faire valoir le contrat

 [quote:2r36t5ha]

Je sais bien, je suis trop attachée à la notion de mérite, heureusement que je ne veux pas

devenir avocat 

Ben sinon à part lui montrer la clause dans le contrat, je ne vois pas trop ce qu'il y a à faire, le menacer d'une action en justice ?

Par **Kem**, le **18/08/2008** à **11:32**

Nan, juste remettre les points sur les i avec le directeur : "mais m'sieur, dans le contrat, il est dit que ... "

Je pense que menacer d'actions en justice n'aide jamais dans les situations qui peuvent se débloquer facilement.

J'suis pour la médiation ^^

:lol:

Par contre ... je pourrais pas être avocate non plus  (pour les mêmes raisons que toi, Kath ^^)